

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h52, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2024

**PRESENTS (16) :**

M. LAUNAY Guénaël, Mme ROUAUD Louise, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme CESARI Frédérique, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme POUHAUT Aurélie, M. ROGER Grégory jusqu'à 21h30, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. GUILLOTAL Alain, M. CHOTARD Alain, Mme GICQUEL Lauréline, M. JOSSET Sylvain.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :**

Mme RUAUD Annick ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.

M. RIALET Kevin ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.

Mme BARBIER Megan ayant donné pouvoir à Mme LUCAS Marie-Thérèse.

**ABSENTS (0) :**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2024.

**Finances**

Délibération pour le renouvellement de notre adhésion à l'association BRUDED.

**Urbanisme**

Délibération pour l'achat de la parcelle (60m<sup>2</sup>) YH096 – rue de Bonneval.

Délibération pour valider l'avant-projet définitif (APD) du restaurant municipal.

**Vie associative**

Délibération pour la demande d'une aide exceptionnelle de 2500,00 € pour l'association Festival de l'Accordéon.

Délibération pour la demande d'un partenariat pour le financement d'une prestation de 2500,00 € pour le Téléthon 2024 de l'association TéléSolidaire Auganais.

**Délégations exercées par le maire**

**Dossier en cours**

**Questions diverses**

---

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Mme Céline MOHAER a été élu **secrétaire de séance**.

## **2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal 17 janvier 2024**

L'ordre du jour ci-dessous de la présente réunion a été **approuvé** à la majorité (Résultat du vote : 0 abstention, 1 vote contre, 18 votes pour) des membres présents :

### **1) Finances :**

#### **BJET : Délibération n°Del20240221-04 – Renouvellement de l'adhésion annuelle 2024 à l'association BRUDED.**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion à l'association Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable (BRUDED). Pour rappel, celle-ci a pour objectif de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le montant de l'adhésion est de 0,34 €/habitant.

Pour l'année 2024, la cotisation s'élève à 523,60 €.

Il est demandé au conseil municipal de :

*D'approuver l'adhésion à l'association BRUDED ;*

*D'approuver le maintien la désignation des représentants de la commune, soit Monsieur le Maire en tant que titulaire et Madame Céline MOHAER en tant que suppléante ;*

*De décider de verser la cotisation de 523,60 € ;*

*D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

*Approuve l'adhésion à l'association BRUDED ;*

*Approuve le maintien la désignation des représentants de la commune, soit Monsieur le Maire en tant que titulaire et Madame Céline MOHAER en tant que suppléante ;*

*Décide de verser la cotisation de 523,60 € ;*

*Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

### **3) Urbanisme**

#### **OBJET : Délibération n°Del20240221-05 – Achat parcelle YH096 –rue de Bonneval**

Madame Louise ROUAUD, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, propose au conseil municipal de d'acheter la parcelle YH096 rue de Bonneval. Cette parcelle de 60m<sup>2</sup> située à cheval sur le bord de la rue de Bonneval et intégrant le fossé est certainement une erreur historique du cadastre. Elle est actuellement inexploitable par le propriétaire et par la commune. Le rachat de cette parcelle permettrait de régulariser cette situation et permettra ultérieurement l'exploitation des parcelles longeant celle-ci et la rue de Bonneval. Le prix d'achat par le propriétaire est fixé à 1000 € hors frais de notaire.

Il est demandé au conseil municipal de :

*D'approuver l'achat de la parcelle YH096, rue de Bonneval ;*

*De décider l'achat de la parcelle YH096, rue de Bonneval pour un montant de 1000,00 € ;*

*D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

*Approuve l'achat de la parcelle YH096, rue de Bonneval ;*

*Décide l'achat de la parcelle YH096, rue de Bonneval pour un montant de 1000,00 € ;*

*Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

#### **OBJET : Délibération n°Del20240221-06 – Validation de l'avant-projet définitif (APD) du restaurant municipal.**

Madame Louise ROUAUD, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, propose au conseil municipal de valider l'avant-projet définitif du restaurant municipal présenté en annexe de cette délibération.

*Vu* la délibération n°7 du conseil municipal du 12 octobre 2022 : Procédure adaptée - Attribution du marché "Maîtrise d'œuvre - Construction d'un restaurant municipal à faible impact environnemental en matériaux biosourcés" ;

*Vu* la délibération n°20231018-72 du conseil municipal du 18 octobre 2023 : Demande de financement auprès du Programme de Solidarité Territoriale (PST) du Conseil Départemental du Morbihan pour le restaurant municipal ;

*Vu* la Délibération n°del20231115-81 du conseil municipal du 15 novembre 2023 : Validation de l'avant-projet sommaire de l'architecte KASO concernant le restaurant scolaire ;

*Vu* les différentes réunions du Comité Cantine ayant travaillé sur l'APD ;

*Vu* les différentes réunions de consultation avec différents partenaires ayant travaillé sur l'APD ;

Et, après présentation de l'APD ;

Il est demandé au conseil municipal de :

*D'approuver l'avant-projet définitif du restaurant municipal ;  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 15 votes pour, 2 votes contre, 2 abstentions) des membres présents :

*D'approuver l'avant-projet définitif du restaurant municipal ;  
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

#### **4) Vie associative**

##### **OBJET : Délibération n°Del20240221-07 – Demande d'une aide exceptionnelle de 2500,00 € pour l'association Festival de l'Accordéon**

Monsieur Fabrice RUAUD, Adjoint au Maire, délégué aux associations informe le conseil municipal que l'association organisatrice du Festival de l'Accordéon sollicite le conseil municipal pour bénéficier en 2024 d'une aide financière exceptionnelle pour permettre d'organiser l'édition 2024 du Festival de l'Accordéon. Cette association a eu beaucoup de mal à redémarrer suite à la crise sanitaire du Covid, l'édition 2023 a été très difficile sur le plan financier. Si nous voulons permettre à ce Festival d'exister cet été et de lui permettre de perdurer l'association souhaite une aide financière exceptionnelle de 2500,00 €.

Il est demandé au conseil municipal :

*D'approuver la demande d'aide financière exceptionnelle de l'association Festival d'Accordéon d'Augan ;  
De décider d'octroyer une aide financière exceptionnelle de 2500,00 € ;  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 17 votes pour, 2 votes contre, 0 abstention) des membres présents :

*Approuver la demande d'aide financière exceptionnelle de l'association Festival d'Accordéon d'Augan ;  
Décide d'octroyer une aide financière exceptionnelle de 2500,00 € ;  
Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

##### **OBJET : Délibération n°Del20240221-08 – Demande d'un partenariat pour le financement d'une prestation de 2500,00 € pour le Téléthon 2024 de l'association TéléSolidaire Auganais**

Monsieur Fabrice RUAUD, Adjoint au Maire, délégué aux associations informe le conseil municipal que l'association TéléSolidaire Auganais, organisatrice du Téléthon en décembre sur Augan, soumet une demande de partenariat auprès de la mairie. Le demande consistant à financer une prestation pour un montant de 2500,00 €, à savoir un spectacle "son et lumière" dans le cadre des animations proposées lors du Téléthon 2024.

Il est demandé au conseil municipal :

*D'approuver la proposition de prestation de l'association TéléSolidaire Auganais ;  
De décider de financer la prestation pour un montant de 2500,00 € ;  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 1 pour, 13 votes contre, 5 abstentions) des membres présents :

*Désapprouve la proposition de prestation de l'association TéléSolidaire Auganais ;  
Décide de ne pas financer la prestation pour un montant de 2500,00 € ;  
N'autorise pas Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

20h45 fin des votes des délibérations ci-dessus.

#### **5) Délégations exercées par le maire**

##### **Décisions de non-préemption sur déclarations d'intention d'aliéner :**

Néant.

##### **Devis signés :**

Signature d'un devis le 11/01/2024 auprès de GUER CONCEPT HABITAT d'un montant de 2028,00 € TTC pour honoraires de frais d'études pour l'extension du local du service technique.  
Signature d'un devis le 18/01/2024 auprès du GAVARD DAVID d'un montant de 455,04 € TTC pour dépannage en mairie.

Signature d'un devis le 18/01/2024 auprès de QUARTA d'un montant de 1671,60 € TTC pour division et bornage section AB n°86, 69.

Signature d'un devis le 23/01/2024 auprès de SPORT NATURE d'un montant de 220,21 € TTC pour une paire de filets buts du stade municipal.

Signature d'un devis le 23/01/2024 auprès de SPORT NATURE d'un montant de 3605,66 € TTC pour une paire de buts + fourreau + mats + filets.

Signature d'un devis le 24/01/2024 auprès de QUARTA d'un montant de 1548,00 € TTC pour délimitation de la propriété de la personne publique le long de la parcelle cadastrée AC n°188.

Signature d'un devis le 27/01/2024 auprès de SARL THIEL Philippe d'un montant de 4680 € TTC pour la pose de 12 cavurnes.

Signature d'une facture le 29/01/2024 auprès de EI RODDE LOUIS EVARZEC d'un montant de 1500,00 € TTC pour étude de l'APD du restaurant municipal.

Signature d'un devis le 01/02/2024 auprès de ADEQUAT d'un montant de 356,40 € TTC pour achat de panneaux de signalétique routière + drapeaux tricolores.

## **6) Dossier en cours & Questions diverses**

### **Informations à propos des affaires des ressources humaines / rapporteur : Guénaël Launay**

Remplacement d'un agent administratif pour un arrêt de travail de 3 mois à compter du 25 mars 2024.

Courrier distribué par la minorité aux habitants, les agents municipaux sont cités, le maire s'interroge sur le choix de les citer. C'est maladroit, les agents sont tenus au droit de réserve. Ils sont pris à parti dans un conflit qui concerne les élus, cela peut les mettre en difficulté vis-à-vis de la population. Ça n'est pas possible de faire ça rappel le maire. Le Maire en tant que responsable des Ressources Humaines (RH) de la mairie demande à l'équipe de la minorité de respecter les règles et les organisations RH des collectivités territoriales.

Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents sur la période 2022-2023 : environ 10 000,00 € brut chargé, une délibération sera soumise au prochain conseil municipal.

### **Centre Communal d'Action Sociale / rapporteur : Aurélie Geffroy**

Informations du dernier conseil d'administration - organisation et dossiers en cours du CCAS (Création d'une permanence, de groupes de travail, d'une bourse au permis de conduire, remise à jour du plan canicule, proposer une communication, installer des référents, A.S.A.,).

Demande d'accompagnement pour un logement social : Location de la maison rue de la Barrière à l'UDAF pour une famille auganaise - Durée de location 6 mois à partir de début avril 2024.

Comité d'Œuvre Sociale - COS BREIZH : réunion avec les retraités de la mairie pour proposer une prise en charge des adhésions par le CCAS.

### **Recensement 2024 / rapporteur : Guénaël Launay**

Retour et bilan du recensement 2024.

## **7) Dossiers des commissions municipales – Comités - Informations :**

### **Commission Plan Communal de Sauvegarde / rapporteur : Guénaël Launay**

Le travail avec l'association EGEE est terminé. Les parties administratives du PCS sont complétées.

Prochaine réunion PCS : Commission 27 mars à 14h30 - carte des référents élus : tous les élus sont référents en fonction de leur zone géographique / 1 référent et 1 suppléant.

Une réunion PCS avec tous les élus pour expliquer le fonctionnement du PCS sera organisée prochainement.

Un exercice de simulation du PCS sera organisé avec les pompiers avant l'été 2024.

### **Commission urbanisme et travaux / rapporteur : Louise Rouaud**

Point sur l'avancée du nouveau Centre Technique Municipal. Mise à jour des membres du Comité de Pilotage : Guénaël Launay, Louise Rouaud, Benoit Labbé et Alain Chotard. Marie-Thérèse Lucas souhaite sortir du comité de pilotage. En attente d'une proposition des entreprises candidates.

Modification du PLU – RDV avec un bureau d'étude pour travailler sur la loi ZAN – coût d'une étude : 6000 /10 000 euros HT.

Retour sur la réunion du comité vestiaires du stade avec l'architecte (2 propositions sont à l'étude, les coûts sont à étudier) + réunion à venir avec le club de football.

Point suite à une réunion sur le terrain de fuites d'eau rue de Rochette, village des Landérieux suite aux travaux de la conduite de gaz sur la D772.

Aménagement des entrées du bourg – Courrier à tous les habitants / Quelques points à voir avec les riverains sur l'emplacement des chicanes.

**Commission communication / rapporteur : Corentin Perrichot**

West Design Festival (WDF) : Informations sur le projet de boîtes à lettre en collaboration avec l'université des Beaux-Arts à Rennes.

**Commission Finances / rapporteur : Guénaël Launay**

Point d'étape. Le compte d'administratif 2023 est en cours de réalisation et sera présenter au prochain conseil municipal.

Une présentation du Plan Pluriannuel d'investissement aura lieu courant début mars 2024.

Une prochaine réunion de la commission finances va être proposée.

**Commission Espace vert – Environnement – Voirie / rapporteur : Benoit Labbé**

Informations sur la coupe de la haie rue de la Croix rouge / Replantation.

Proposition du club de foot pour l'entretien du terrain de foot par un prestataire.

Lancement de l'opération "Frelons asiatiques". Il y a eu un malentendu à propos d'une réunion du 20 février 2024.

Une nouvelle date est fixée : mardi 12 mars 2024 – 19h00 – salle des mariages. Alain Chotard, le référent de cette action souhaite laisser la main. Un nouveau référent de cette action sera défini par la commission environnement.

Saignées sur la voirie réalisées. Dans l'avenir faudra les faire en octobre/novembre.

Information sur le dossier du pont du Sapin Vert. Cabinet d'étude, choix de l'entreprise, période limitée pour réaliser les travaux. Ça ne sera pas fait cet été, au mieux l'année prochaine.

Etat des lieux des routes réalisés avec l'OBC.

Une étude est en cours pour refaire les abords de l'église.

**Commission scolaire – extra-scolaire – Jeunesse / rapporteur : Céline Mohaer**

Famille à l'honneur organisé par Commission Scolaire et Extra-scolaire / et CCAS. Prévision : le 14 avril 2024.

Opération "Argent de poche" pour les 15-18 ans. Mise en place d'un planning annuel pour les différentes missions.

**Infos Diverses**

État de la zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Nous devons, à la demande de la préfecture, indiquer les sites existants et les sites potentiels. A réaliser avant le 31 mars.

Point de l'Association Foncière du Remembrement (AFR) : Organisation d'une assemblée générale des propriétaires / renouvellement du bureau. Alain Chotard, président de l'AFR, fait le point de l'organisation à suivre et revient vers le Conseil Municipal.

Moulin à vent de Pomereau : moulin à vendre, le bureau municipal a été sur place pour rencontrer le propriétaire et visiter le moulin. Propositions de vente, de remise en état, voire de son fonctionnement. Une étude financière doit être faite pour ce type d'investissement. Corentin Perrichot et Marie-Thérèse Lucas approfondissent les pistes de financements possibles sans lesquels un tel projet ne serait possible.

**Prochain conseil municipal : le mercredi 20 mars 2024– 19h30.**

La séance du Conseil Municipal du 21 février 2024 est clôturée par le Monsieur le Maire à 22h31.

Fait à Augan, le 21 février 2024,

La secrétaire de séance,

Céline MOHAER



Le Maire,

Guénaël LAUNAY

